

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 5 mars 2025 à
14 h 00 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie**

Présences

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant

Absences

M. Mathieu Isabel, maire des Méchins

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Recommandations – Demandes d'aide financière
 - 3.1. FRR volet 2 – Dons et commandites (Cégep de Matane – événement "Jeux du tourisme 2025")
 - 3.2. FRR volet 2 – Dons et commandites (Municipalité Les Méchins – activités "Semaine de relâche scolaire")
 - 3.3. FRR volet 2 – Dons et commandites (Municipalité de Baie-des-Sables – activités "Semaine de relâche scolaire")
 - 3.4. FRR volet 2 – Dons et commandites (École de musique de Matane – événement "Tidelidam 3^e édition")
 - 3.5. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (M DGTL – événement "M DGTL 2025, 3^e édition")
 - 3.6. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Événement PHOS – projet "PHOS no 12 : son + image + silence")
 4. Site Internet de la MRC – proposition pour une plateforme de consultation citoyenne
 5. Adoption de la Politique d'accès au Marché public de La Matanie pour 2025
 6. Projet de réaménagement du local 005 (sous-sol)
 7. Colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 15 au 17 avril 2025 à Drummondville
 8. Mesure disciplinaire imposée à l'employé numéro 25-0003
 9. Développement économique DEM - MRC
 10. Demande de rencontre du conseil d'administration de la Cuisine collective
 11. Autorisation signature – Convention d'aide financière pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Matanie
 12. Varia
 13. Période de questions
 14. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION CA-2025-03-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Gérald Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION CA-2025-03-02

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (CÉGEP DE MATANE – ÉVÉNEMENT "JEUX DU TOURISME 2025")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Cégep de Matane – événement "Jeux du tourisme 2025" : 1 000 \$;

QUE cette aide financière soit conditionnelle au renouvellement du FRR volet 2, lequel se termine au 31 mars 2025, et à sa conformité aux règles dudit fonds;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-03-03

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (MUNICIPALITÉ LES MÉCHINS – ACTIVITÉS "SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Municipalité des Méchins – activités "Semaine de relâche scolaire" : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-03-04

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES – ACTIVITÉS "SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- Municipalité de Baie-des-Sables – activités "Semaine de relâche scolaire" : 500 \$;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-03-05

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (ÉCOLE DE MUSIQUE DE MATANE – ÉVÉNEMENT "TIDELIDAM 3^E ÉDITION")

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dons et commandites sont étudiées en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier et la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé au *Programme d'octroi de dons et commandites*;

- École de musique de Matane – événement "Tidelidam 3^e édition" : 1 000 \$;

QUE cette aide financière soit conditionnelle au renouvellement du FRR volet 2, lequel se termine au 31 mars 2025, et à sa conformité aux règles dudit fonds;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-03-06

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (M DGTL – ÉVÉNEMENT "M DGTL 2025, 3^E ÉDITION")

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme M DGTL pour la 3^e édition de l'événement M DGTL (festival de musique électronique et d'arts numériques);

CONSIDÉRANT l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme M DGTL pour l'événement "M DGTL 2025, 3^e édition";

QUE cette aide financière soit conditionnelle au renouvellement du FRR volet 2, lequel se termine au 31 mars 2025, et à sa conformité aux règles dudit fonds;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-03-07

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (ÉVÉNEMENT PHOS – PROJET "PHOS NO 12 : SON + IMAGE + SILENCE")

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Événement PHOS pour le projet "PHOS no 12 : son + image + silence";

CONSIDÉRANT l'analyse du projet en fonction des critères et conditions prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*, laquelle est financée par le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 10 000 \$ à Événement PHOS pour le projet "PHOS no 12 : son + image + silence";

QUE cette aide financière soit conditionnelle au renouvellement du FRR volet 2, lequel se termine au 31 mars 2025, et à sa conformité aux règles dudit fonds;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-03-08

SITE INTERNET DE LA MRC – PROPOSITION POUR UNE PLATEFORME DE CONSULTATION CITOYENNE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret numéro 198-2024 du 7 février 2024, la ministre des Affaires municipales a été autorisée à verser une aide financière à la MRC de La Matanie pour l'élaboration de son Plan Climat ainsi que pour la planification et la mise en œuvre de projets issus de ce plan;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé, avec la Ministre, une convention encadrant l'utilisation de l'aide financière du gouvernement, laquelle reconnaît l'admissibilité des dépenses en matière de consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite se doter d'outils en ligne pour consulter sa population sur son Plan Climat;

CONSIDÉRANT la proposition de Blanko au coût de 1 500,00 \$, avant taxes, pour l'ajout d'un module à plateforme au site Internet de la MRC pour réaliser des activités de sondage éclair, sondage complet, boîtes à idées ou d'évaluation de projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de Blanko et autoriser l'achat d'un module de consultation et participation citoyenne pour un montant de 1 724,63 \$, taxes incluses, à partir de l'aide financière relative à l'élaboration du Plan Climat de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ACCÈS AU MARCHÉ PUBLIC DE LA MATANIE POUR 2025 (REPORTÉ)

RÉSOLUTION CA-2025-03-09

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU LOCAL 005 (SOUS-SOL)

CONSIDÉRANT les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de salon des employé(e)s de la MRC de La Matanie, lequel serait installé dans le local 005 de l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des finances et responsable de l'évaluation foncière a soumis une liste d'achats potentiels d'équipements pour aménager l'espace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE mandater la directrice des finances pour finaliser le projet et soumettre une liste d'achats pour un montant d'au plus 3 000 \$ à être financé par le surplus non affecté de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-03-10

COLLOQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) DU 15 AU 17 AVRIL 2025 À DRUMMONDVILLE

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Nixon Sanon, coordonnateur au développement durable de la MRC, à participer au colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 15 au 17 avril 2025 à Drummondville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'inscription au montant totalisant 525 \$, plus les taxes applicables, pour la participation de monsieur Nixon Sanon au colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) du 15 au 17 avril 2025 à Drummondville;

D'autoriser le remboursement, sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement et de repas et advenant la non-disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CA-2025-03-11

MESURE DISCIPLINAIRE IMPOSÉE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 25-0003

CONSIDÉRANT la situation exposée par le directeur général aux membres du comité administratif de la MRC relativement aux agissements de l'employé n° 25-0003;

CONSIDÉRANT l'analyse, du comité administratif de la MRC, de la situation portée à sa connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QUE l'employé n° 25-0003 soit suspendu sans solde pour une période de quatre (4) jours;

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, la lettre explicative de la décision de la MRC;

QUE le directeur général remette la présente résolution et une lettre explicative de la décision de la MRC à l'employé n° 25-0003.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DEM - MRC

DEMANDE DE RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CUISINE COLLECTIVE

RÉSOLUTION CA-2025-03-12

AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la mesure 2.1 du *Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver* du gouvernement du Québec visant à soutenir les MRC dans la mise en œuvre de leur plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT la lettre du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs accordant à la MRC de La Matanie une aide financière maximale de 289 550 \$, pour l'exercice financier 2025-2028, afin de soutenir la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de l'aide financière maximale, la MRC doit avoir complété la signature de la convention pour l'octroi d'une subvention avec le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, d'ici le 14 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont été informés des modalités et conditions rattachées à ce soutien financier, lesquelles ont été publiées en ligne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le préfet, monsieur Gérald Beaulieu, soit et est autorisé à signer ladite convention d'aide financière pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION CA-2025-03-13

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Philippe Savard et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Gérald Beaulieu

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Gérald Beaulieu*